

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 1ER TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport prend également en compte l'impact de la présente loi sur la politique de stationnement des communes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision du rapport.